

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 4 juillet 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	M. Fernand Croteau, maire suppléant
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	M. Mario Gagné, représentant
Fortierville	M. Christian Baril, maire
Lemieux	M. Normand Gagnon, maire
Manseau	M. Jean-Louis Belisle, maire
Parisville	M. Guy St-Pierre, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Louis Martel, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Sylvère	M. Jean-Guy Paré, maire
<b>et tous formant quorum</b>	M. Claude Beaudoin, maire

**N'est pas représentée :**  
Sainte-Françoise

**Assistant également à cette séance :**  
M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

- 1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Travaux aux bureaux de la MRC
- 10.2 Produits forestiers non ligneux
- 10.3 Fédération québécoise du Cancer
- 10.4 Sauvetage AG

**RÉSOLUTION # 2012-07-165**  
**adoption de l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.  
**ADOPTÉE**

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
6. FINANCES
  - 6.1 États financiers 2011
    - 6.1.1 Acceptation des états financiers 2011
    - 6.1.2 Acceptation des honoraires du vérificateur
    - 6.1.3 Contrat de vérification – 2012 et 2013
  - 6.2 Attribution des fonds
    - 6.2.1 Pacte rural
    - 6.2.2 FSTD
    - 6.2.3 FAMM
    - 6.2.4 Soutien aux initiatives de développement culturel
  - 6.3 Liste des recettes et déboursés
  - 6.4 Liste des comptes à payer
7. ADMINISTRATION
  - 7.1 Correspondance
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1 Avis de conformité
    - 8.1.1 CPTAQ – dossier # 400500 - demande de ville de Bécancour
    - 8.1.2 CPTAQ – secteur Bécancour – demande de Ville de Bécancour
    - 8.1.3 CPTAQ – secteur Saint-Grégoire – demande de Ville de Bécancour
    - 8.1.4 Règlements d'urbanisme – Lemieux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

- 8.1.5 Règlements d'urbanisme – Sainte-Sophie-de-Lévrard
9. GÉNÉRAL
- 9.1 Cours d'eau
- 9.2 Invitations / colloques
- 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
- 9.3.1 MRC d'Avignon
- 9.4 Culture – calendrier 2013
- 9.5 Volet II – priorisation de projets
- 9.6 Nominations
- 9.6.1 Carrefour du CLD – agroalimentaire et forêt
10. AFFAIRES NOUVELLES
- 10.1 Travaux aux bureaux de la MRC
- 10.2 Produits forestiers non ligneux
- 10.3 Fédération québécoise du Cancer
- 10.4 Sauvetage AG
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 2012-07-166  
adoption du procès-verbal – séance du 13 juin 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**5. INTERVENANTS**

**6. FINANCES**

**6.1 États financiers 2011**

**6.1.1 Acceptation des états financiers 2011**

M. François Lemire, CA, présente les états financiers consolidés de la MRC. Il présente aussi une répartition des différents items pour différencier la MRC, le SSIRMRCB et le CLD. Il donne aussi des explications sur les principaux écarts entre les prévisions budgétaires et les réalisations 2011.

**RÉSOLUTION # 2012-07-167  
états financiers 2011  
acceptation**

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2011 par François Lemire, CA;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les états financiers pour l'exercice 2011 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à déposer lesdits états au site du MAMROT.

**ADOPTÉE**

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

	Réalisations 2010	Budget 2011	Réalisations 2011	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Fonctionnement</b>				
Taxes	1			
Paiements tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 203 613	2 305 499	2 305 497
Transferts	4	751 706	298 695	672 645
Services rendus	5	690 449	125 400	554 614
Autres	6	149 292	85 202	133 944
	7	3 795 060	2 814 796	3 666 700
				4 141 559
<b>Investissement</b>				
Taxes	8			
Quotes-parts	9			
Transferts	10			
Autres	11		62 051	62 051
	12		62 051	62 051
	13	3 795 060	2 814 796	3 728 751
				4 203 610

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2011 Sans ventilation de l'amortissement	Réalisations 2011 Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	Réalisations 2011	Réalisations 2010
Administration générale						
Évaluation	1 321 220	321 217		321 217	321 217	318 936
Autres	2 423 568	500 895	6 618	507 513	507 513	478 168
Sécurité publique						
Police	3 55 500	55 194	18 943	74 137	74 137	74 405
Sécurité incendie	4 662 766	578 658	173 688	752 346	752 346	782 508
Autres	5 5 000	7 451		7 451	7 451	2 640
Transport						
Réseau routier	6					
Transport collectif	7					
Autres	8 17 400	46 265	39 438	85 703	85 703	57 532
Hygiène du milieu						
Eau et égout	9					
Matières résiduelles	10 500					
Autres	11 49 219	62 642		62 642	62 642	86 523
Santé et bien-être	12 11 700	309 906		309 906	309 906	481 639
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	13 364 832	322 927		322 927	322 927	366 976
Promotion et développement économique	14 582 976	973 399		973 399	1 521 676	1 314 360
Autres	15 55 400	89 812	1 339	91 151	91 151	104 123
Loisirs et culture	16 77 723	67 777		67 777	67 777	65 520
Réseau d'électricité	17					
Frais de financement	18 96 451	98 100		98 100	98 100	81 519
Amortissement des immobilisations	19 240 026	( 240 026 )				
	20 2 724 255	3 674 269		3 674 269	4 222 546	4 214 849

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

	Réalisations 2010		Budget 2011	Réalisations 2011	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>					
Fonctionnement	1 3 795 060	2 814 796	3 666 700	925 835	4 141 559
Investissement	2		62 051		62 051
	3 3 795 060	2 814 796	3 728 751	925 835	4 203 610
<b>Charges</b>	4	3 749 872	2 724 255	3 674 269	999 253
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	45 188	90 541	54 482	(73 418)
Moins : revenus d'investissement	6 ( )	( )	( )	62 051 ) ( )	62 051 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	45 188	90 541	(7 569)	(73 418)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>					
Amortissement des immobilisations	8 221 248		240 026	3 858	243 884
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9				
Remboursement de la dette à long terme	10 ( 100 531 ) ( 232 581 ) ( 185 724 ) ( 25 000 ) ( 210 724 )				
Affectations					
Activités d'investissement	11 ( 51 534 ) ( 32 960 ) ( 34 969 ) ( 3 563 ) ( 38 532 )				
Excédent (déficit) accumulé	12 130 000	175 000	175 000		175 000
Autres éléments de conciliation	13 ( 3 081 )				
	14 196 102	( 90 541 )	194 333	( 24 705 )	169 628
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15 241 290		186 764	( 98 123 )	88 641

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE  
AU 31 DÉCEMBRE 2011**

	2010		2011	2010	
	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Administration municipale	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>					
Débiteurs	1 708 798	1 277 758	1 300 582	726 752	
Autres	2 924 088	346 511	2 228 941	2 570 788	
	3 1 632 886	1 624 269	3 529 523	3 297 540	
<b>Passifs</b>					
Dette à long terme	4 2 795 115	2 567 078	4 114 350	4 105 395	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5				
Autres	6 739 832	716 152	1 146 277	1 098 907	
	7 3 534 947	3 283 230	5 260 627	5 204 302	
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	8 ( 1 902 061 )	( 1 658 961 )	( 1 731 104 )	( 1 906 762 )	
<b>Actifs non financiers</b>					
Immobilisations	9 3 254 938	3 056 671	3 069 575	3 271 146	
Autres	10 3 968	8 000	13 035	11 675	
	11 3 258 906	3 064 671	3 082 610	3 282 821	
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12 226 718	219 301	152 193	169 550	
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	13 346 335	365 542	365 542	352 347	
Montant à pourvoir dans le futur	14 ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )				
Financement des investissements en cours	15 ( 54 162 )				
Investissement net dans les éléments à long terme	16 837 954	820 867	833 771	854 162	
	17 1 356 845	1 405 710	1 351 506	1 376 059	

**6.1.2 Acceptation des honoraires du vérificateur**

**RÉSOLUTION # 2012-07-168  
états financiers 2011  
acceptation des honoraires du vérificateur**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'année 2011 par le vérificateur François Lemire, CA;

CONSIDÉRANT l'acceptation desdits états financiers;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT le contrat signé relativement à la vérification des états financiers de la MRC;

CONSIDÉRANT que la facture présentée est conforme audit contrat, soit un montant total de 10 995 \$ pour l'exercice financier 2011;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la facture présentée par le vérificateur et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

**ADOPTÉE**

**6.1.3 Contrat de vérification – 2012 et 2013**

**RÉSOLUTION #2012-07-169  
contrat de vérification 2012 et 2013**

CONSIDÉRANT que la MRC doit conclure un nouveau contrat pour la vérification de ses états financiers;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Lemire, Lemire, CA;

CONSIDÉRANT que cette offre inclut la consolidation avec le CLD pour le MAMROT, la production des rapports d'impôt et le déplacement aux bureaux des auditeurs du CLD;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter l'offre de service de Lemire, Lemire, CA, pour la vérification des états financiers de la MRC pour les exercices 2012 et 2013 pour un montant total de 19 995 \$ (plus les taxes applicables) ainsi qu'il suit :

Lemire, Lemire	2012	2013	TOTAL
Vérification de la MRC (audit)	4 325 \$	4 525 \$	<b>8 850 \$</b>
Vérification du SSIR (audit)	3 400 \$	3 500 \$	<b>6 900 \$</b>
Consolidation pour le MAMROT	2 100 \$	2 145 \$	<b>4 245 \$</b>
<i>Total annuel</i>	<i>9 825 \$</i>	<i>10 170 \$</i>	<b>19 995 \$</b>

**ADOPTÉE**

Mme Line Villeneuve ajoute que ces coûts sont inférieurs à ceux de 2010 et 2011.

**6.2 Attribution des fonds**

**6.2.1 Pacte rural**

Mme Sophie Veilleux fait le compte-rendu du comité d'attribution des fonds du 26 juin dernier.

**RÉSOLUTION #2012-07-170  
pacte rural 2007-2014  
acceptation de dossiers**

CONSIDÉRANT les projets présentés au comité d'attribution des fonds du 26 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce dernier ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets suivants :

Projet	Enveloppe	Année	Montant accordé	Coût total du projet
Jeunesse <i>Carrefour Jeunesse Emploi</i>	régionale	2012-2013	6 000 \$	73 927 \$
Amélioration du centre communautaire <i>municipalité de Lemieux</i>	municipale	2011-2012 2012-2013	42 754 \$	125 811 \$
Relocalisation et amélioration de l'offre de service de la bibliothèque et du CASI <i>municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford</i>	municipale	2012-2013	6 423 \$	8 029 \$

**ADOPTÉE**

**6.2.2 FSTD**

**6.2.3 FAMM**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**6.2.4 Soutien aux initiatives de développement culturel**

**RÉSOLUTION # 2012-07-171  
soutien aux initiatives de développement culturel  
acceptation de projet**

CONSIDÉRANT la présentation, par la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, du projet « Scène de la relève »;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs du programme d'aide;

CONSIDÉRANT que 7 des 11 personnes habiles à voter (membres du comité culturel) se sont prononcées en faveur de ce projet;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet « Scène de la relève » présenté par la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et que ce dernier se voit attribuer un montant de 500 \$ dans le cadre dudit programme.

**ADOPTÉE**

**6.3 Liste des recettes et déboursés**

Les encaissements, pour la période du 14 juin au 4 juillet 2012, sont le 62 500 \$ (quotes-parts, ventes pour taxes, vente de bois, entente 911, factures diverses).

Les déboursés pour la même période sont de 212 450 \$ (rémunération, déplacements, DAS, fournitures de bureau et diverses, location équipement, entretien poste SQ, avis juridique, tourbière Ste-Marie, cotisations, évaluation foncière, entente plan diversification, données informatiques, colloques, entente culture, fibre optique, programmes de rénovation, produits de nettoyage poste SQ, transport de bois, coupe de bois, aliments, pacte rural, téléphone, électricité, lots intra internet).

**6.4 Liste des comptes à payer**

**RÉSOLUTION # 2012-07-172  
acceptation des comptes à payer au 4 juillet 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 4 juillet 2012, ainsi qu'il suit :

	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TOTAL</b>
1	Entreprises Rock Auger	drainage lots intra	632.36	632.36
2	Papeterie du Sagittaire	fournitures de bureau	81.16	81.16
3	FQM	assises annuelles 2012	2 069.55	2 069.55
4	Aubin Pélissier	inspection – climatisation SQ	124.17	124.17
5	Resto-Bistro le Must	lunch 13 juin	137.97	137.97
6	St-Pierre les Becquets	fonds culturel	500.00	500.00
7	SOPFEU	cotisation de suppression – lots intra	349.74	349.74
8	Excavation Denis Demers	projet tourbière	1 407.46	1 407.46
9	Chambre de commerce	golf 2012 – commandite	150.00	150.00
10	Loisir Sport Centre-du-Québec	golf 2012 – 2 joueurs	250.00	250.00
11	Fondation Bécancour/Nicolet	golf 2012 – 1 joueur	140.00	140.00
12	Louis-Georges Dextrase	dégagement – lots intra	1 560.00	1 560.00
13	SADC Nicolet/Bécancour	entente – plan de diversification	1 672.51	1 672.51
14	ESRI Canada	maintenance ArcEditor, ArcView	5 794.75	5 794.75
15	Culture Centre-du-Québec	entente – 6 de 11	3 663.24	3 663.24
16	Entreprises Gentilly	montage salle Yvon-Guimond	114.98	114.98
17	Ghislain Fortin, Maryse Messier	reboisement – lots intra	2 693.61	2 693.61
18	Jean Larivière	CE br.23 – rivière Sauvage CE br.19 et 19A – rivière Sauvage CE Blanchette	822.07 916.93 2 814.02	4 553.02
19	Ministre des Finances	demande CPTAQ – St-Pierre	272.00	272.00
				<b>26 166.52 \$</b>

**ADOPTÉE**

M. Guy St-Pierre demande pourquoi la MRC doit défrayer le coût de la demande à la CPTAQ pour Saint-Pierre-les-Becquets. M. André Roy précise que c'est dans le cadre d'une modification au schéma d'aménagement. Il ajoute aussi que, s'il y a lieu, une facturation sera produite à la municipalité.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**7. ADMINISTRATION**

**7.1 Correspondance**

- 8) Ville de Bécancour – pacte rural : projet d'aménagement d'une patinoire de dek hockey, secteur Saint-Grégoire; M. André Roy précise qu'il s'agit d'une résolution de la ville pour appuyer le projet au niveau du pacte rural.
- 10) MDEIE – lettre du ministre : nouveau projet d'entente entre le gouvernement et les CLD; M. André Roy mentionne que l'enveloppe de financement des CLD est majorée de 56.5M \$ pour 3 ans s'ajoutant aux 60.9M \$ déjà prévus. Il ajoute aussi que « ...quant à la situation du cumul des fonctions qui prévaut actuellement à la direction générale du CLD et à celle de la MRC ... nous avons convenu d'accepter les situations où il y a actuellement un tel cumul de fonctions. » Il ajoute aussi qu'on recevra sous peu des directives pour mettre en place « ...des mécanismes permettant s'assurer une distinction claire dans la gouvernance des deux organismes. »

**8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 Avis de conformité**

**8.1.1 CPTAQ – dossier # 400500 - demande de ville de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-07-173  
avis de conformité à Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ – dossier # 400500**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour a déposé, auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole visant une partie du lot 4 648 634 couvrant 2400m<sup>2</sup> et un rayon de courbure d'intersection de 8m<sup>2</sup> contigüe au périmètre d'urbanisation du secteur Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a donné un avis de conformité relatif à cette demande par sa résolution # 2011-09-184;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour modifie cette demande d'exclusion de manière à y inclure un second volet concernant l'aménagement de la rue des Élodées, pour une superficie supplémentaire de 4350m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE cette modification et l'ensemble de la demande d'exclusion sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC verra à la modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé en fonction de la décision rendue par la Commission;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'exclusion de la zone agricole déposée auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole par la Ville de Bécancour dans sa résolution no.12-171 concernant une partie des lots 4 648 634 et 4 570 164 dans le secteur de Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval), est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION # 2012-07-174  
appui à Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ – dossier # 400500**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour a déposé auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole visant une partie du lot 4 648 634 couvrant 2400m<sup>2</sup> contigüe au périmètre d'urbanisation du secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a appuyé cette demande par la résolution # 2011-09-185;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour modifie cette demande d'exclusion de manière à y inclure un second volet concernant l'aménagement de la rue des Élodées, pour une superficie supplémentaire de 4630 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la modification apportée ne remet pas en cause les motifs d'appui de la MRC à cette demande;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole déposée auprès de la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

Commission de protection du territoire agricole par la Ville de Bécancour dans sa résolution no.12-171 concernant une partie des lots 4 648 634 et 4 570 164 dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval).

**ADOPTÉE**

**8.1.2 CPTAQ – secteur Bécancour – demande de Ville de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-07-175  
avis de conformité à la Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole concernant une partie du lot 3 294 885 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de Bécancour, telle que présentée par la résolution no.12-277 de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit requérir l'avis de conformité au SADR de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs relatifs aux périmètres d'urbanisation définis à l'article 2.4.1 du SADR sont à l'effet de consolider les différents périmètres en intégrant l'ensemble du tissu urbain à l'intérieur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du SADR ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC verra à la modification de son schéma d'aménagement et de développement en fonction de la décision rendue par la Commission;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'exclusion de la zone agricole concernant une partie du lot 3 294 885 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de Bécancour, telle que présentée par la résolution no.12-277 de la Ville de Bécancour et adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION # 2012-07-176  
appui à la Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un appui relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole concernant une partie du lot 3 294 885 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de Bécancour, telle que présentée par la résolution 12-277 de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir une recommandation favorable de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le document accompagnant la demande d'exclusion produit par le service d'urbanisme de la Ville de Bécancour répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC partage les constats et les analyses figurant dans ce document d'accompagnement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole concernant une partie du lot 3 294 885 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de Bécancour, telle que présentée par la résolution no.12-277 de la Ville de Bécancour et adressée à la commission de protection du territoire agricole.

**ADOPTÉE**

**8.1.3 CPTAQ – secteur Saint-Grégoire – demande de Ville de Bécancour**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-07-177  
avis de conformité à la Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole concernant les lots 2 944 229 et 2 944 230, une partie des lots 4 388 407, 4 388 412, 4 388 421, 2 944 234, 3 982 070, 3 982 071 et 3 982 072, une partie des lots 2 943 585, 2 944 236, 3 067 862, 4 559 827, 2 944 235, 3 067 774, 3 067 717, 2 942 749, 4 388 414, 4 415 876, 4 415 877, 4 415 878, 4 415 879, 4 415 880, 4 415 881 4 567 541, 4 841 087, 4 841 088, 4 567 544, 4 610 370, 4 610 371, 4 415 890, 4 415 891 et 4 415 892 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Saint-Grégoire, telle que présentée par la résolution no.12-238 de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit requérir l'avis de conformité au SADR de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs relatifs aux périmètres d'urbanisation définis à l'article 2.4.1 du SADR sont à l'effet de consolider les différents périmètres en intégrant l'ensemble du tissu urbain à l'intérieur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC verra à la modification de son SADR en fonction de la décision rendue par la Commission;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'exclusion de la zone agricole concernant les lots 2 944 229 et 2 944 230, une partie des lots 4 388 407, 4 388 412, 4 388 421, 2 944 234, 3 982 070, 3 982 071 et 3 982 072, une partie des lots 2 943 585, 2 944 236, 3 067 862, 4 559 827, 2 944 235, 3 067 774, 3 067 717, 2 942 749, 4 388 414, 4 415 876, 4 415 877, 4 415 878, 4 415 879, 4 415 880, 4 415 881 4 567 541, 4 841 087, 4 841 088, 4 567 544, 4 610 370, 4 610 371, 4 415 890, 4 415 891 et 4 415 892 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Saint-Grégoire, telle que présentée par la résolution no.12-238 de la Ville de Bécancour et adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION # 2012-07-178  
appui à la Ville de Bécancour  
demande d'exclusion à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole concernant les lots 2 944 229 et 2 944 230, une partie des lots 4 388 407, 4 388 412, 4 388 421, 2 944 234, 3 982 070, 3 982 071 et 3 982 072, une partie des lots 2 943 585, 2 944 236, 3 067 862, 4 559 827, 2 944 235, 3 067 774, 3 067 717, 2 942 749, 4 388 414, 4 415 876, 4 415 877, 4 415 878, 4 415 879, 4 415 880, 4 415 881 4 567 541, 4 841 087, 4 841 088, 4 567 544, 4 610 370, 4 610 371, 4 415 890, 4 415 891 et 4 415 892 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Saint-Grégoire, telle que présentée par la résolution no.12-238 de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir une recommandation favorable de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution accompagnant la demande d'exclusion produit par le service d'urbanisme de la Ville de Bécancour répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC partage les constats et les analyses figurant dans cette résolution;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole concernant les lots 2 944 229 et 2 944 230, une partie des lots 4 388 407, 4 388 412, 4 388 421, 2 944 234, 3 982 070, 3 982 071 et 3 982 072, une partie des lots 2 943 585, 2 944 236, 3 067 862, 4 559 827, 2 944 235, 3 067 774, 3 067 717, 2 942 749, 4 388 414, 4 415 876, 4 415 877, 4 415 878, 4 415 879, 4 415 880, 4 415 881 4 567 541, 4 841 087, 4 841 088, 4 567 544, 4 610 370, 4 610 371, 4 415 890, 4 415 891 et 4 415 892 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Saint-Grégoire, telle que présentée par la résolution no.12-238 de la Ville de Bécancour,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

4 415 890, 4 415 891 et 4 415 892 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Saint-Grégoire, telle que présentée par la résolution no.12-238 de la Ville de Bécancour et adressée à la Commission de Protection du Territoire agricole.

**ADOPTÉE**

**8.1.4 Règlements d'urbanisme – Lemieux**

**RÉSOLUTION # 2012-07-179  
avis de conformité à Lemieux  
règlements modifiant les plan et règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lemieux a adopté son plan et règlements d'urbanisme et ce, pour se conformer audit SADR ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lemieux doit déposer ses documents à la MRC, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour obtenir un avis de conformité ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner un avis à savoir si lesdits règlements sont conformes au SADR ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique des documents déposés établit que ceux-ci sont conformes au SADR et aux dispositions de son document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que les règlements ci-dessous mentionnés sont conformes au SADR, aux dispositions de son document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ainsi qu'il suit :

<b>Règlement no.</b>	<b>Modifiant le</b>
2012-02	Plan d'urbanisme
2012-08	Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme
2012-03	Règlement de zonage
2012-07	Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction
2012-06	Règlement sur les permis et certificats
2012-04	Règlement de lotissement
2012-05	Règlement de construction
2012-10	Règlement sur les usages conditionnels
2012-09	Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

**ADOPTÉE**

**8.1.5 Règlements d'urbanisme – Sainte-Sophie-de-Lévrard**

**RÉSOLUTION # 2012-07-180  
avis de conformité à Sainte-Sophie-de-Lévrard  
règlements modifiant les plans et règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a adopté son plan et règlements d'urbanisme et ce, pour se conformer audit SADR ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard doit déposer ses documents à la MRC, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour obtenir un avis de conformité ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner un avis à savoir si lesdits règlements sont conformes au SADR ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique des documents déposés établit que ceux-ci sont conformes au SADR et aux dispositions de son document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que les règlements ci-dessous mentionnés sont conformes au SADR, aux dispositions de son document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ainsi qu'il suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

<b>Règlement no.</b>	<b>Modifiant le</b>
2012-05	Plan d'urbanisme
2012-11	Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme
2012-06	Règlement de zonage
2012-10	Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction
2012-09	Règlement sur les permis et certificats
2012-07	Règlement de lotissement
2012-08	Règlement de construction
2012-13	Règlement sur les usages conditionnels
2012-12	Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
2012-14	Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

***ADOPTÉE***

**9. GÉNÉRAL**

**9.1 Cours d'eau**

**9.2 Invitations / colloques**

**9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui**

**9.3.1 MRC d'Avignon**

**RÉSOLUTION # 2012-07-181  
frais exigibles pour la fourniture des rôles d'évaluation aux commissions scolaires**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur le rôle d'évaluation foncière* a subi des modifications importantes en 2010 qui font notamment en sorte que les évaluateurs doivent transmettre leur rôle à quiconque il est destiné en vertu de la Loi, en format électronique;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* ne prévoit aucune disposition qui permet à un organisme municipal de réclamer quelque frais que ce soit pour un envoi en format électronique;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* est désuet et ne prévoit, en matière informatique, que des coûts pour la remise d'une disquette, d'un ruban magnétique et d'un microfilm (article 1 et annexe 1 du Règlement);

CONSIDÉRANT qu'un organisme municipal ne peut réclamer le montant actuel de 0.42 \$ par unité d'évaluation qui est prévu à l'article 9c) du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT qu'en somme, l'article du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* ne s'applique qu'à l'obtention de documents sur support papier;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires se servent totalement des données du rôle d'évaluation à des fins de taxation aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ces données d'évaluation permettent aux commissions scolaires d'encaisser des sommes importantes sans défrayer aucun frais pour la confection du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument des coûts sans cesse croissants (ex.: modernisation des rôles d'évaluation, etc.) pour la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** d'appuyer la MRC d'Avignon dans ses démarches.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de demander à la FQM et à l'UMQ de faire les représentations nécessaires afin que les commissions scolaires fassent leur juste part dans les coûts reliés à la confection des rôles d'évaluation.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la présente soit transmise à :

- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des Municipalités;
- M. Éric Forest, président de l'Union des Municipalités du Québec;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

- Mme Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- M. Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska;
- MRC d'Avignon.

**ADOPTÉE**

**9.4 Culture – calendrier 2013**

**RÉSOLUTION # 2012-07-182  
calendrier 2013  
remboursement de dépenses**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour la production du calendrier 2013;

CONSIDÉRANT que Mme Andrée Bernet sera la photographe officielle pour cette fin et qu'elle accepte d'agir bénévolement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel émise lors de sa rencontre du 12 juin dernier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les frais de déplacement et de subsistance de Mme André Bernet lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**9.5 Volet II – priorisation de projets**

**RÉSOLUTION # 2012-07-183  
mise en valeur de la forêt privée, volet II  
priorisation de dossiers**

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le cadre du programme « foret privée, volet II » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la forêt privée et les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les projets suivants soient retenus dans le cadre dudit programme, ainsi qu'il suit :

Numéro du projet	Titre du projet	Promoteur	Montant retenu par la CRÉCQ	Montant alloué par la MRC	Commentaires à la CRÉCQ pour entente de financement avec le promoteur
17-12-03	Caractérisation des bandes végétales riveraines de certains cours d'eau de la MRC de Bécancour – secteur Petite du Chêne	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)	50 000 \$	0 \$	Projet non priorisé
17-12-17	Aménagement forestier intensif et reboisement de coulées	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	49 880 \$	25 150 \$	Montant applicable de la façon suivante : - 18 910 \$ pour les activités de reboisement de coulées et salaires, charges sociales ingénieur forestier - 6 240 \$ pour les travaux dont le code est 0755.
17-12-18	Aménagement et revalorisation des terrains de la SPIPB	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	47 525 \$	11 864 \$	Montant applicable de la façon suivante : - 2 867 \$ pour les activités 0755 et 0757 - 8 997 \$ pour les autres codes de travaux
17-12-20	Reboisement des rives de la rivière Gentilly	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)	42 405 \$	5 000 \$	Montant applicable seulement aux travaux des sections « A – Préparation des terrains de reboisement » et de « B – Activité de reboisement ».
17-12-23	Mise en valeur des ressources forestières des TPI de la MRC de Bécancour	MRC de Bécancour	24 815 \$	24 000 \$	Aucune remarque particulière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

<b>Numéro du projet</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Montant retenu par la CRÉCQ</b>	<b>Montant alloué par la MRC</b>	<b>Commentaires à la CRÉCQ pour entente de financement avec le promoteur</b>
17-12-34	Travaux d'aménagement forestier et faunique	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	49 561 \$	9 986 \$	Aucune remarque particulière
		<b>Total</b>	<b>264 186 \$</b>	<b>76 000 \$</b>	

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que si l'enveloppe est supérieure à 76 000 \$, la consigne auprès de la CRÉCQ sera d'ajouter le montant à celui du projet # 17-12-23 (mise en valeur des ressources forestières des TPI de la MRC de Bécancour).

**ADOPTÉE**

M. Mario Lyonnais ajoute que la priorité de la MRC dans ce domaine est le reboisement des coulées inutilisées.

**9.6 Nominations**

**9.6.1 Carrefour du CLD – agroalimentaire et forêt**

**RÉSOLUTION # 2012-07-184  
carrefour agroalimentaire et forêt  
nomination d'un représentant**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Louis Bergeron, membre du carrefour agroalimentaire et forêt, soit nommé représentant par intérim de ce carrefour au conseil d'administration du CLD pour succéder à M. Jean-Côme Morissette.

**ADOPTÉE**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 Travaux aux bureaux de la MRC**

M. André Roy mentionne qu'il a reçu l'estimé pour les travaux « d'agrandissement par l'intérieur » des locaux de la MRC et du CLD, soit un montant de 29 000 \$. D'autre part, les membres du conseil mentionnent que les séances du conseil pourraient maintenant se tenir aux bureaux de la MRC, aussitôt les travaux d'agrandissement de la salle du conseil terminés.

**RÉSOLUTION # 2012-07-185  
bureaux de la MRC et du CLD  
agrandissement des locaux**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier la disposition des bureaux actuels pour en maximiser l'espace;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont faits par le propriétaire et que ce dernier en chargera les coûts en un seul versement plutôt que de les répartir sur les mensualités;

CONSIDÉRANT les surplus dégagés pour l'année 2012;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander à Construction JEL Bergeron, propriétaire des bureaux de la MRC et du CLD, de procéder à la modification desdits bureaux pour un montant estimé à 29 000 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de modifier le calendrier des séances du conseil pour en changer le lieu et ce, à compter de la séance de septembre.

**10.2 Produits forestiers non ligneux**

M. André Roy mentionne que le Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec est à faire le portrait de la région afin de connaître le potentiel des produits forestiers non ligneux sur ce territoire (champignons, ail des bois, produits de l'éralbe, etc.). Une participation financière de 5 000 \$ est demandée aux MRC de Bécancour et de l'Éralbe, via les lots intra qu'elles administrent.

**RÉSOLUTION # 2012-07-186  
produits forestiers non ligneux  
portrait de la région Centre-du-Québec**

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un portrait de la région Centre-du-Québec est actuellement

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

en cours afin de connaître le potentiel des produits forestiers non ligneux sur ce territoire;

CONSIDÉRANT les surplus disponibles au niveau de la gestion des lots intramunicipaux;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS qu'une somme de 5 000 \$ soit prise à même les budgets des lots intramunicipaux pour participer au financement de ce portrait.

**ADOPTÉE**

**10.3 Fédération québécoise du Cancer**

M. Mario Lyonnais mentionne que Mme Francine Tousignant, porte-parole pour la Fédération québécoise du Cancer Centre-du-Québec, a récemment perdu son frère en raison de cette grave maladie. Elle a déjà demandé un soutien financier aux municipalités. M. Mario Lyonnais mentionne que puisque le conseil ne siège pas au mois d'août, il versera à la fondation sa rémunération de ce mois, soit une somme de 500 \$.

**10.4 Sauvetage AG**

M. André Roy mentionne que Sauvetage AG demande un cautionnement à la MRC dans le but de pouvoir remplacer les équipements volés d'automne dernier. Il ajoute que ce cautionnement, si le conseil l'accorde, serait assorti des conditions suivantes :

- le paiement de la cotisation annuelle serait réparti en 4 versements trimestriels ;
- la MRC exige une couverture d'assurance « valeur à neuf » ;
- le cautionnement est directement lié à la durée de l'entente que la MRC a avec cet organisme.

M. Christian Baril suggère fortement à l'organisme de faire une demande au niveau du CLD. M. Roy mentionne que ce scénario peut retarder considérablement l'acquisition des équipements en raison des délais d'étude et de recommandation.

M. Claude Beaudoin demande pourquoi il appartient aux municipalités de défrayer les coûts d'un tel service plutôt qu'à la SQ qui utilise ce service. Il ajoute que la SQ a ses bateaux (recherches en cas de noyade) et ses VTT (saisie de cannabis notamment).

M. Fernand Croteau rappelle que la première entente avec l'organisme fait suite à 2 accidents mortels de motoneige dans la région. M. Guy St-Pierre rappelle également qu'aucune loi n'oblige la MRC à offrir ce service.

**RÉSOLUTION # 2012-07-187  
Sauvetage AG  
demande de cautionnement**

CONSIDÉRANT que Sauvetage AG doit, pour poursuivre ses opérations, acquérir des équipements pour remplacer ceux volés l'automne dernier ;

CONSIDÉRANT que le fournisseur lui demande un cautionnement ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU SUR DIVISION DES MEMBRES PRÉSENTS (dissidence de MM Christian Baril, Jean-Guy Paré, Jean-Louis Belisle, Normand Gagnon) que la MRC accorde un cautionnement de l'ordre de 23 000 \$ à Sauvetage AG pour les fins stipulées ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce cautionnement soit assorti des conditions suivantes :

- le paiement de la cotisation annuelle serait réparti en 4 versements trimestriels ;
- la MRC exige une couverture d'assurance « valeur à neuf » ;
- le cautionnement est directement lié à la durée de l'entente que la MRC a avec cet organisme.

**ADOPTÉE**

**10.5 Carrefour Jeunesse Emploi**

M. Normand Gagnon mentionne que Mme Janick Ouimet quitte ses fonctions comme agente de migration au Carrefour Jeunesse Emploi.

Un mot de remerciement pour son travail accompli et des souhaits pour ses nouveaux dégis lui sera transmis.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-07-188  
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h30).

**ADOPTÉE**

---

Mario Lyonnais  
Préfet suppléant

---

André Roy, *MBA*  
Directeur général et secrétaire-trésorier